RECIF
NOUVELLE-CALÉDONIE
Réalisateurs
Emergents
Cinéma
International
Films du Pacifique

1 2 3 PITCHEZ

Règlement général

Vous avez moins de 26 ans et l'envie de vous lancer dans l'aventure d'un film de fiction ?

Participez au dispositif **1 2 3 PITCHEZ**
pour bénéficier d'une aide à l'écriture et au développement
et des conseils d'un producteur !

Ouverture des inscriptions le 29 avril 2025 : www.recif.nc

Atelier de préparation le 10 septembre 2025 : optionnel mais conseillé

Clôture des inscriptions et dépôt des éléments : au plus tard le 23 octobre 2025

Confirmation de participation : au plus tard le 31 octobre 2025

Participation en présentiel : le mercredi 12 novembre 2025 à 13h30 à Nouméa.

Renseignements : tournages@province-sud.nc

1 2 3 PITCHEZ est un dispositif d'aide à l'écriture et au développement soutenu par les partenaires du festival RECIF, afin d'encourager les jeunes auteurs-réalisateurs de films de fiction calédoniens.

Peuvent participer au dispositif : les auteurs-réalisateurs âgé de moins de 26 ans à la date de clôture du festival (soit le 15 novembre 2025) et résidant en Nouvelle-Calédonie. Leur projet doit être un court-métrage de fiction, en images réelles ou animées. Les projets amateurs sont bienvenus.

Chaque participant dispose de 7 mn pour présenter son projet à l'oral devant un jury, en présence du public.

- **<u>Conditions d'inscription :</u>**

Les inscriptions sont ouvertes **du 29 avril au 23 octobre 2025.**

Les participants doivent réaliser les inscriptions en ligne sur www.recif.nc et joindre une note d'intention présentant leur projet.

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Ne sont pas acceptés les projets déjà accompagnés par un producteur, ni les projets déjà présentés dans le cadre du Festival du Cinéma de La Foa.

Un projet de pilote d'une série de fiction peut être accepté, s'il est toutefois rédigé comme un court-métrage de fiction à part entière.

- **Participation** (en présentiel) **: le mercredi 12 novembre 2025** à Nouméa.

L'heure et le lieu seront confirmés au plus tard le 31 octobre 2025.

La participation en visio-conférence n'est pas acceptée.

Le porteur de projet peut être accompagné lors de la présentation orale. Le temps imparti sera de 7 mn maximum quel que soit le nombre de représentant par projet. Il est conseillé de ne pas être plus de 3.

Différents aspects du projet peuvent être abordés oralement : le sujet, son intérêt, les spécificités du projet ou de la mise en scène, le casting envisagé, l'équipe technique, les décors, les moyens disponibles.

Le tournage doit être envisagé en Nouvelle-Calédonie et le porteur de projet doit être résident en Nouvelle-Calédonie.

Des photos, des objets, des éléments sonores peuvent être utilisés durant la présentation (l'équipe doit être autonome concernant la diffusion d'éléments sonores). La présentation ne permet pas de diffusion audiovisuelle.

La durée estimée du film ne doit pas dépasser 10 mn.

- **Le jury**

Le jury sera composé de 3 à 5 professionnels de l'audiovisuel et/ou représentants du secteur de la culture. Peuvent également faire partie du jury des partenaires du festival.

Le jury est autorisé à questionner le ou les participants une fois la présentation terminée.

Le jury s'appuiera sur les éléments présentés oralement et se réunira pour délibérer à huis clos.

A l'issue de la délibération, un producteur, participant au jury ou préalablement désigné par le festival, accompagnera la phase de développement du projet, comme défini ci-après.

- **L'aide à l'écriture et au développement**

Lors de la cérémonie de clôture, le samedi 15 novembre 2025, un montant de **125 000 f cfp** sera attribué au lauréat. Cette somme doit être utilisée dans le cadre du projet primé, que ce soit pour des frais liés à la phase de développement (écriture, repérage, casting…) ou le cas échéant pour la phase de tournage (frais de déplacement, régie, technique, achat de matériel…).

Le festival prendra en charge la rémunération du **producteur** ayant accepté d'accompagner le développement du projet.

Le lauréat, chargé de l'écriture et du développement de son projet, s'engage à accepter **5 séances de travail avec le producteur.**

Il appartient au producteur de s'engager ou non au-delà de la phase de développement et du nombre de séances pré-défini, selon les affinités crées autour du projet.

Il appartient au lauréat d'être convaincant et/ou de rechercher des partenaires financiers dans le cas où leur collaboration ne dépasserait pas le cadre du présent dispositif.

En cas de réalisation, les droits d'auteurs liés à l'utilisation de la musique seront respectés. Pour tout renseignement : www.sacenc.nc

Une fois le film réalisé, le lauréat s'engage à présenter son film dans le cadre de la prochaine édition du festival RECIF.

Il apposera la mention suivante dans le générique de fin : **« Ce film a bénéficié du soutien du festival RECIF et de celui de ses partenaires, dans le cadre du dispositif 1 2 3 PITCHEZ ».**

Le film est susceptible d'être archivé par le festival RECIF et par le Bureau d'accueil de tournages de la province Sud (les réalisateurs étant toujours sollicités en cas d'utilisation).

- **<u>En cas d'annulation</u>**

Le festival RECIF se réserve le droit d'annuler, de différer le dispositif 1 2 3 PITCHEZ et/ou le festival en cas de force majeur. Les participants inscrits en seraient informés. Aucune demande de dédommagement ne pourra être sollicitée à ce titre.